



**AGENCE NATIONALE
D'INVESTIGATION FINANCIERE
ANIF**

**Rapport d'Activités
QUATRIEME TRIMESTRE
2024**

Février 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF.....	2
A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Quatrième Trimestre 2024	2
B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA).....	4
C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon	5
D. Sensibilisation des Assujettis	6
II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE	6
A. Participations aux réunions des Organes de Décision nationaux.....	6
B. Suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions relatif à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, Financement du Terrorisme et de la Prolifération du Gabon.....	6
C. Echange d'informations au niveau national	6
III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE.....	7
A. Coopération avec le Groupe Egmont.....	7
1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Quatrième Trimestre 2024.....	7
2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Quatrième Trimestre 2024.....	8
B. Coopération avec le Groupe d'Action Financière (GAFI).....	8
C. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).....	8
D. Coopération avec la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF)	8
CONCLUSION	9



INTRODUCTION

Le Présent Rapport d'activités retrace les activités de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) du Gabon au titre des mois d'octobre, novembre et décembre 2024.

Au cours du trimestre, l'ANIF a mis un accent particulier dans le traitement des déclarations de soupçon par rapport aux trimestres et années précédents. Dans le même temps, elle a continué à renforcer son opérationnalité ainsi que la coopération nationale et internationale.

Par ailleurs, l'ANIF a, aux côtés du Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT, assuré la sensibilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action issu du rapport de l'évaluation mutuelle du Gabon. Elle a également centralisé les informations des différents acteurs et préparé le premier rapport de suivi évaluation du Gabon.

Le présent rapport s'articule autour de trois (3) parties : les missions traditionnelles, la coopération nationale et la coopération internationale.



I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF

A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Quatrième Trimestre 2024

1) Déclarations de soupçon reçues au cours du Quatrième Trimestre 2024

Au titre du Quatrième Trimestre 2024, l'ANIF enregistre **cinquante-et-une (51) Déclarations de Soupçon (DS)**, dont **cinq (05)** en octobre, **seize (16)** en novembre et **trente (30)** en Décembre.

Mois	Nbre de DS reçues au troisième trimestre 2024
Octobre	05
Novembre	16
Décembre	30
Total	51
Stock de DS à la fin du 3^{ème} trimestre 2024	404
Total	455

Ces DS proviennent principalement du secteur bancaire (48) et accessoirement du Secteur des Assurances (03).

2) Evolution des Déclarations de soupçon entre le troisième et le Quatrième Trimestre 2024

Mois	Trimestre 4	Mois	Trimestre 3	Evolution
Octobre	05	Juillet	16	-68,75%
Novembre	16	Août	01	1500%
Décembre	30	Septembre	06	400%
Total Trimestre 4	51	Total Trimestre 3	23	121,7%

Comparativement au Troisième Trimestre de l'année en cours (23 DS), nous notons un nombre plus important de DS (51 DS), soit 28 DS en plus, par rapport au trimestre précédent. Ce qui revient à **121,7%** d'augmentation.



3) Evolution comparative des Déclarations de Soupçon entre le Quatrième Trimestre 2024 et le Quatrième Trimestre 2023

En comparant le quatrième trimestre 2024 et le Quatrième Trimestre 2023, on relève une augmentation de **112,5%**.

Au quatrième trimestre 2023, l'ANIF a enregistré **vingt-quatre (24) DS**.

Le niveau des DS au Quatrième Trimestre 2024 comparativement au Quatrième Trimestre 2023 pourrait se justifier par une plus grande confiance des Assujettis à l'égard de l'ANIF.

4) Déclarations de Soupçon par origine, évolution comparative entre le Quatrième Trimestre 2024 et le Quatrième Trimestre 2023

Catégories	2023	2024	Ecart %
Banques	24	48	100%
Assurance	00	03	
Autres Institutions Financières	00	00	
Téléphonie mobile	00	00	
Autres Déclarants	00	00	
Trimestre 4	24	51	112, 5%

La configuration des DS par origine nous amène à constater une forte domination des DS provenant des Banques et dans le même temps, l'absence de Déclarations de la part des autres Institutions Financières ainsi que des autres acteurs à l'instar des Etablissements et Professions non Financières Désignées (EPNFD).

Par conséquent, il s'avère opportun d'intensifier la sensibilisation des opérateurs du secteur financier hors banques et les EPNFD.

5) Suites réservées aux Déclarations de Soupçon

Sur un total de **quatre cent cinquante-cinq (455) DS** en cours de traitement (404+51), **cinq (05) DS ont fait l'objet de transmission d'un rapport au Procureur de la République** au cours du trimestre.

Les infractions sous-jacentes relevées dans ces DS sont la fraude fiscale, l'exercice illégale d'activité de change manuel, l'exportation illégale de l'or et le détournement de fonds via des sociétés écran.

Les dossiers transmis au procureur de la République au cours du quatrième trimestre 2024 concernent un montant global en jeu de **deux milliards soixante-neuf millions deux cent cinquante-sept mille (2 069 257 000) F CFA**.



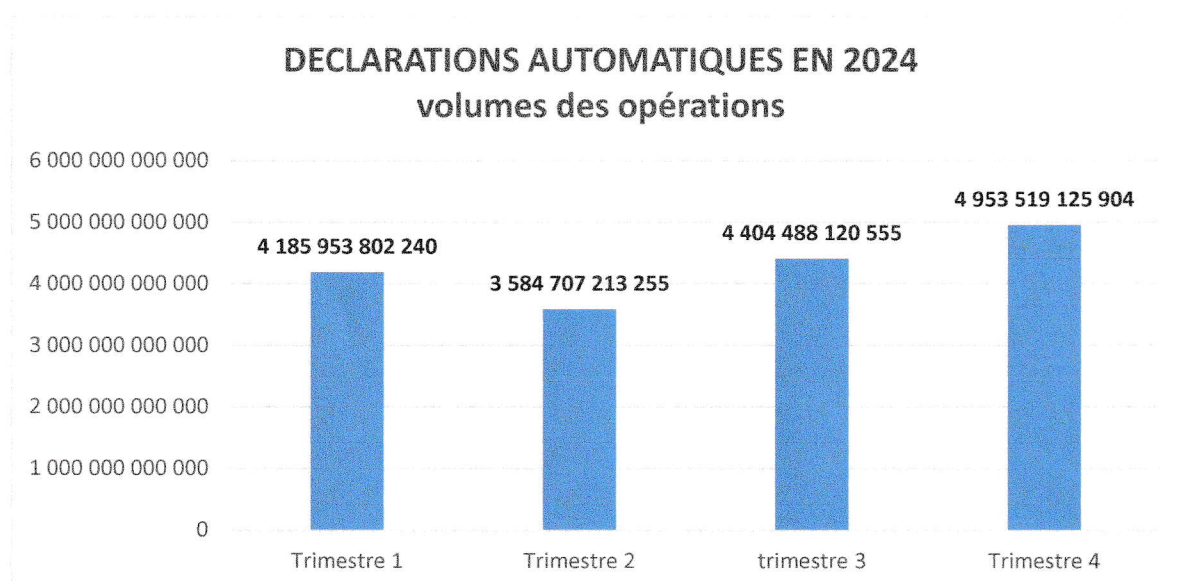
Parmi les nationalités impliquées dans lesdits dossiers, on retrouve des gabonais d'origine sur 4/5 des dossiers pour un montant en jeux de 1 016 257 000 F CFA. On retrouve également des gabonais d'adpption dans 1/5 des dossiers (nationalité d'origine congolaise- République du Congo) pour un montant en jeu de 1 053 000 000 F CFA.

A la fin de l'année 2024, **quatre cent cinquante (450) DS** sont en cours de traitement.

B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA)

Au cours du Quatrième trimestre de l'année 2024, les statistiques de Déclarations Automatiques (DA) mises à jour au 06 février 2025 révèlent un volume d'opérations en espèce situé à **4 953 519 125 904** fcfa pour **97 907** opérations.

Le Quatrième Trimestre enregistre un montant moyen par opération (50 594 126 fcfa) plus élevé que celui enregistré au cours des trimestres précédents.



Une analyse comparative avec les statistiques de 2023, mise à jour au 05 février 2025 nous amène à constater que les niveaux de DA enregistrés en 2024 sont faibles par rapport à 2023. Cette tendance est confirmée au Quatrième Trimestre.

À la fin du Quatrième Trimestre 2024, trente-deux (32) Assujettis se soumettent à l'obligation de Déclaration Automatique telle que prévue dans l'Article 18 du Règlement communautaire LBC/FT/FP N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016.

Les trente-deux (32) Déclarants sont issus de divers secteurs, à savoir les Banques (08), les Etablissements de Microfinances (12), les Assurances (07), les Quincailleries (02), les Sociétés de Transport de Fonds (02), Mobile Money (01).



Comparativement aux statistiques de 2023, au terme du quatrième trimestre, nous notons qu'il y a deux (02) Déclarants en plus, parmi lesquels une Etablissement de microfinances et un opérateur de téléphonie mobile.

C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon

Au cours du Quatrième trimestre 2024, avec l'accompagnement de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (GPML-ONUDD), l'ANIF a continué à travailler sur le renforcement de son opérationnalité notamment par l'amélioration de son cadre de travail, y compris la mise à jour de son système informatique visant à améliorer son efficacité.

1) Elaboration des textes juridiques de l'ANIF

Le **25 novembre 2024**, l'ANIF s'est dotée d'un nouveau Décret N°0441/PR/MEP portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF). Ce texte prévoit une structure claire de l'Agence et contribue à fluidifier le travail au sein de l'Agence et surtout à désengorger le poste Analyste.

2) Renforcement des effectifs de l'ANIF

Conformément aux besoins exprimés par l'Agence et aux Recommandations issues des Rapports d'évaluation du dispositif LBC/FT/FP - évaluation mutuelle et évaluation nationale des risques - l'ANIF a poursuivi la procédure de renforcement de ses effectifs par sept (07) agents parmi lesquels, deux (02) informaticiens, un (01) agent de sécurité ainsi que quatre (04) agents administratifs.

Ce renforcement des effectifs vise à réduire le stock des Déclarations de soupçon accumulées au fil des années tout en continuant à œuvrer sur la coopération nationale et internationale.

3) Travaux d'amélioration du système d'information de l'ANIF

Au Quatrième Trimestre 2024, l'ANIF a trouvé un accord avec un prestataire qui a entamé les travaux de mise à jour du système d'information de l'Agence en vue de l'adapter aux exigences internationales.



D. Sensibilisation des Assujettis

Pour une meilleure appropriation de la LBC/FT/FP par les assujettis, l'ANIF a poursuivi son programme de sensibilisation auprès des Etablissement de Microfinances les 11 et 18 octobre puis les 09 et 11 décembre 2024.

II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE

L'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 dispose que l'ANIF est, par ailleurs, chargée d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des directions et entités en charge de la LBC/FT/FP, une coopération efficace et la concertation des **Autorités Nationales**, directement ou indirectement concernées par la Lutte contre le **Blanchiment des Capitaux** et le **Financement du Terrorisme**.

A. Participations aux réunions des Organes nationaux de Décision

Au cours du mois de décembre 2024, l'ANIF a participé aux travaux de la **Commission Nationale des jeux des hasards** (superviseur) et de la **Commission Nationale de Lutte contre la Corruption** (organisme d'enquête) sur le thème de la corruption liée à l'exploitation du bois.

B. Suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions relatif à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, Financement du Terrorisme et de la Prolifération du Gabon

Au cours du trimestre, l'ANIF a organisé cinq (05) réunions de sensibilisation avec les acteurs de la chaîne de Lutte en vue de les amener à s'approprier la LBC/FT/FP et faciliter la mise en œuvre des Recommandations issues du REM et de l'ENR dans leurs secteurs d'activités respectifs et ainsi réduire les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme identifié dans notre pays.

C. Echange d'informations au niveau national

Au cours du Trimestre, l'ANIF a envoyé près de six cents (600) demande d'informations (DI) aux acteurs nationaux. Par contre, elle n'en a pas reçu.

L'ANIF n'a adressé aucune transmission spontanée d'informations au niveau national. Elle n'en a pas reçu non plus.



L'ANIF a fait désigner dix (10) nouveaux correspondants au sein des administrations pertinentes qui constituent la chaîne de Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Elle a également signé de nouveaux protocoles d'échange d'information afin d'encadrer les échanges d'information et créer un climat de confiance.

III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE

A. Coopération avec le Groupe Egmont

1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Quatrième Trimestre 2024

Au cours du Quatrième Trimestre 2024, l'ANIF du Gabon a reçu Quatre (04) Demandes d'Informations (DI) provenant des Cellules de Renseignements Financiers (CRF) homologues, dont une (01) DI reçue en Octobre 2024 en provenance du **Cameroun**, deux (02) DI reçues en novembre 2024 en provenance respectivement de la **Tunisie** et du **Cameroun**, et une (01) DI reçue de l'**Argentine** en décembre 2024.

La DI reçue du **Cameroun** en novembre 2024 et celle reçue de l'**Argentine** en décembre 2024 ont déjà été traitées et les informations transmises aux CRF demanderesses.

Par contre, au Quatrième Trimestre 2024, l'ANIF du Gabon a envoyé vingt-quatre (24) Demandes d'Informations aux CRF homologues, selon la répartition ci-après :

En octobre 2024, l'ANIF a envoyé trois (03) DI respectivement aux CRF du **Liban**, de la **République Démocratique du Congo** et du **Cameroun**.

En novembre 2024, l'ANIF a envoyé dix-huit (18) DI aux CRF homologues, dont **Burkina Faso (01)** ; **Cameroun**, deux (02) DI dont une (01) réponse ; **Côte d'Ivoire (01)** ; **Emirats Arabes Unis (01)** ; **Ethiopie (01)** ; **France (01)** ; **Inde (01)** ; **Liban**, une (01) DI avec un retour favorable ; **Mali (01)** ; **Maroc (01)** ; **Monaco (01)** ; **Nigéria (01)** ; **Tchad (01)** ; **Turquie** une (01) DI envoyée à toutes les CRF.

En Décembre 2024, trois (03) DI sont transmises respectivement au **Cameroun**, au **Luxembourg** et aux **Etats Unis**.

Sur les 24 DI, 16 réponses ont déjà été envoyées par les CRF sollicités.



2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Quatrième Trimestre 2024

Au niveau international, l'ANIF n'a reçu aucune TI et n'a envoyé aucune TI aux CRF homologues au quatrième trimestre 2024 du fait de l'absence de cas pouvant faire l'objet de ce type de transmission.

B. Coopération avec le Groupe d'Action Financière (GAFI)

Du 21 au 25 octobre 2024, l'ANIF a suivi en ligne certaines discussions de la Plénière du GAFI, notamment celle relatives à l'appui renforcé du GABAC par le Groupe d'Action Financière.

C. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)

Au cours du Quatrième Trimestre 2024, l'ANIF a participé et présidé les travaux de la Plénière extraordinaire du GABAC qui s'est tenue à Libreville du 21 au 22 novembre 2024. Au cours de ces travaux le rapport d'évaluation mutuelle de la Guinée Equatoriale a été adopté ainsi que les rapports de suivi du Cameroun et de la RDC.

D. Coopération avec la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF)

Le 05 novembre 2024, l'ANIF a participé à un séminaire organisé par la COSUMAF. Cette rencontre rentrait dans le cadre de la concertation périodique initiée par la COSUMAF pour échanger avec l'ensemble des acteurs du marché financier de l'Afrique Centrale, en présence des autres partenaires régionaux et internationaux.

La COSUMAF a saisi cette opportunité pour décliner son nouveau Règlement, lequel prévoit des dispositions en matière de LBC/FT/FP.



CONCLUSION

Au cours du Quatrième Trimestre 2024, l'ANIF a poursuivi les efforts engagés depuis le début de l'année 2024 visant à améliorer l'opérationnalité de l'Agence par l'adaptation de ses textes et procédures, le renforcement des capacités du personnel ainsi que l'intensification des échanges avec les partenaires nationaux et internationaux.

En perspective, l'ANIF envisage de poursuivre ses démarches visant à renforcer son opérationnalité, notamment le relèvement de ses ressources financières, l'amélioration des procédures, la formation du personnel et l'achèvement des travaux liés à son système d'information.

Elle vise également à renforcer la coopération opérationnelle nationale et internationale.

De même, l'ANIF compte poursuivre l'élan de sensibilisation des assujettis et autres partenaires nationaux en vue, notamment de mieux préparer le deuxième Rapport de suivi-évaluation du Gabon.

Toutefois, l'ANIF relève que la multiplication des foyers de tension, bien que géographiquement éloignées, nécessite de la part de tous les acteurs nationaux de la LBC/FT, la prise en compte de ces nouveaux risques dans les opérations et les enquêtes en lien avec les différentes régions concernées par ces tensions.

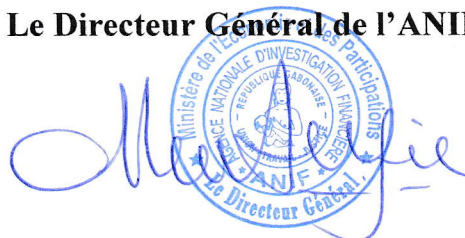
Le présent Rapport d'Activités comptant pour le Quatrième Trimestre 2024 sera transmis, conformément à l'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 et à l'Article 03 du Décret N°0441/PR/MEP du 25 novembre 2024 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière, au Ministre de l'Économie et des Participations, au Ministre en charge de la Sécurité, au Ministre en charge de la Justice; au Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale et au Secrétaire Permanent du GABAC.

Ledit rapport sera également transmis au Ministre en charge de la Réforme des Institutions.

Ledit rapport peut être consulté sur le site web de l'ANIF www.anif.ga.

Fait à Libreville, le 30 JUL. 2025

Le Directeur Général de l'ANIF



Anne Marie MAROUNDYOU
Epouse KAMAYA KAMAYA